

## MEMBRE DE LA COMMISSION SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE TRAVAIL - PRISE DE MANDAT

<b><u>DUREE :</u></b>	5 jours
<b><u>PUBLIC :</u></b>	Mandaté à la commission santé, sécurité et conditions de travail du CSE.
<b><u>BUT :</u></b>	Donner aux nouveaux mandatés à la commission santé, sécurité et conditions de travail les connaissances pour accomplir leur mission dans l'intérêt des salariés, en accord avec les orientations de la CGT.
<b><u>OBJECTIFS :</u></b>	À l'issue de cette formation, les stagiaires auront la capacité de définir les actions qu'ils auront à entreprendre dans le cadre de leurs missions d'élus au comité social et économique pour contribuer à l'amélioration de la santé, de la sécurité et des conditions de travail des travailleurs, avec la démarche CGT.
<b><u>CONTENU :</u></b>	Approche CGT sur le travail, la santé et la prévention. Approche légale et syndicale pour les missions de la SSCT. Les interlocuteurs et le fonctionnement du CSE sur les questions de la CSSCT. Actions des élus du CSE en cas d'accident du travail. Analyser les risques et développer la prévention.
<b><u>PRE REQUIS :</u></b>	Avoir suivi le stage "Participer à la vie de la CGT"  Il est recommandé d'avoir suivi le stage « Le code du travail, un outil syndical ».
<b><u>TYPE DE FORMATION :</u></b>	<b>MANDAT</b>